Commune de LA GENEYTOUSE

087-218707008-20180515-D2018-31-DE Date de télétransmission : 17/05/2018 Date de réception préfecture : 17/05/2018

Accusé de réception en préfecture

10

881

101 30

. .

H N

. .

25 25

22 12

班 班

III III III

m

15 00

33

題

ш

20

B E

- -

 \equiv

E 10

. .

E D

20 30

Registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>Délibération n°2018-31 en date du 15/05/2018 concernant l'aménagement de toilettes</u> publiques dans Le Bourg :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 15 Mai 2018, à 19H30, suivant convocation en date du 07 Mai 2018, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

<u>Présents</u>: MM. Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Roger DESROCHE, Andrée HARGE, Michel JACQUET, Sylvie ALAMARGOT, Pascal BABAUDOU, Christelle LATOUR, Christine CASTANET.

Représentés: MM. Thierry BERGER donne procuration à Alain FAUCHER; Thierry ARMAND donne procuration à Andrée HARGE.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	9	2	9	11	11	0

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de toilettes publiques dans l'ancienne bascule municipale du Bourg.

Il précise qu'après une étude effectuée par le cabinet d'architecture qui assure la maîtrise d'œuvre, il s'est avéré que l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite serait compliquée à réaliser dans ce bâtiment du fait de l'exiguïté du terrain et de la proximité de la route.

Le Maire propose donc de modifier le lieu d'implantation du bâtiment. Il pourrait être adossé à un bâtiment appartenant à la commune situé en face de la place de l'église, sur la parcelle cadastrée C793. Le nouveau projet prévoit d'installer un module préfabriqué et de le couvrir de façon identique au bâtiment existant afin d'en respecter l'architecture.

Le Maire présente donc un nouveau plan de financement avec un prix d'objectif actualisé et précise qu'une demande de subvention complémentaire pourrait être déposée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne :

DEPENSES	
Travaux HT	32650,00
Honoraires HT	7500,00
Frais annexes HT	1500,00
TVA 20%	8330,00
TOTAL	49980,00

RECETTES	
Subvention Sénat	5000,00
Subvention DETR	8250,00
Subvention Conseil Départemental	12495,00
Emprunt	6000,00
Fonds propres	18235,00
TOTAL	49980,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

<u>APPROUVE</u> la modification du projet d'aménagement des toilettes publiques ainsi que le nouveau prix d'objectif qui s'élève à 49 980,00 euros TTC.

Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 17 mai 2018.

Accusé de réception en préfecture Commune de LA GENEYTOUSE Date de télétronomissies : 47/97/9945

Date de télétransmission : 17/05/2018
Date de réception préfecture : 17/05/2018

斯斯

甜

111

Registre des délibérations du Conseil Municipal

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

<u>MANDATE</u> le Maire pour demander l'attribution d'une subvention complémentaire auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

AUTORISE le Maire à signer la déclaration préalable de travaux.

AUTORISE le Maire à signer le marché de travaux à intervenir.

AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir pour la réalisation de cette opération.

A La Geneytouse, le 17 mai 2018

Le Maire.

Alain FAUCHE

Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 17 mai 2018.